

OBJET : Contrat de prévoyance collective "assurance du personnel" entre la ville d'Aubervilliers et le groupe MALAKOFF (CMAV-SAPREM) : Avenant n°1

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le marché initial attribué au 1^{er} Janvier 2003 à la CMAV-SAPREM pour couvrir les risques décès et frais médicaux du personnel,

Vu le projet d'avenant n°1 comportant les nouvelles conditions particulières et générales proposées par l'assureur,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offre du 9 Décembre 2004,

Considérant la nécessité de poursuivre l'exécution du marché d'assurance du personnel sur l'exercice 2005,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché d'assurance des risques statutaires du personnel dont les dispositions s'appliqueront au 1^{er} Janvier 2005.

le Maire,